

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal du jeudi 6 octobre 2022

Étaient présents : Madame RETOURNARD, Monsieur VIALLETEL, Madame KOLB, Monsieur THOMAS, Madame SANDALO, Monsieur ROUSSELIN, Monsieur MONIOT, Monsieur BERHAUT, Monsieur GIBRAT, Madame CHIARLA, Monsieur DROUIN

Était(ent) absent(e) (s-es) excusé(e)(s-es) : Marie-Dominique CAUNOIS par Yannick THOMAS, Claude VOGUET par Véronique KOLB, Florence PARDOENS par Elise CHIARLA, Clélia DESSAINT par Bernard VIALLETEL,

ORDRE DU JOUR

- 1) Décision modificative n°1 ;
- 2) Nomination d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le nouveau lotissement aux Hautes Charrières ;
- 3) Installation de caméras sur le secteur de la salle des fêtes et de l'aire couverte ;
- 4) Restauration du pont du bief du XVIII siècle à Chamarandes ;
- 5) Mise aux normes de l'éclairage de l'église de Choignes.

Points divers

- DIA C0005 : section 096 B n° 492 et 494 sises « le village » ;
- Travaux sur la commune ;
- DPMEC (arrêté) ;
- Nouveau locataire dans le logement communal à Choignes ;
- Cérémonie du 11 novembre ;
- Changement du versement de la taxe d'aménagement ;
- Ouverture d'une MAM sur la commune ;
- Projet d'aménagement de l'école/MAM ;
- Economie d'électricité ;
- Verger pédagogique ;
- Correspondant incendie et secours.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Monsieur Michel DROUIN** est nommé secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

2022033 – Budget Général : décision modificative n°1

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts au 022 doivent être supprimés. En effet, le compte est inexistant en M57. Il convient, soit de laisser le budget en suréquilibre, soit d'affecter la somme à un autre compte de dépenses :

Madame le Maire propose d'affecter la somme aux articles suivants :

Retirer en dépense de fonctionnement chapitre 22 Article 022 (dépenses imprévues)	- 50 000,00 €
Ajouter en dépenses de fonctionnement chapitre 61 Article 615221 (entretien, réparation bâtiments publics)	+ 40 000,00 €
Ajouter en dépenses de fonctionnement chapitre 62 Article 623 (Publicité, publications, relations publiques)	+ 10 000,00 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la décision modificative au Budget Général.

19h12 : arrivée de M. GIBRAT

2022034 – Nomination d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le nouveau lotissement aux Hautes Charrières

Suite à la consultation pour la recherche d'un lotisseur pour le nouveau lotissement aux Hautes Charrières, Madame le Maire informe l'assemblée de l'importance d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Vu la participation du cabinet EURO INFRA pour le suivi de la procédure du marché restreint,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, choisit le cabinet : EURO INFRA, 1 rue Henri Matisse 52000 CHAUMONT, afin d'assister la commune pour le suivi de l'aménagement du nouveau lotissement aux Hautes charrières, pour un montant de 20 350,00 € HT avec des aléas possibles de 20 %.

2022035 – Installation d'un système de vidéo surveillance sur le secteur de la salle des fêtes et de l'aire couverte

La vidéosurveillance sur les lieux publics se développe énormément ces dernières années pour répondre au sentiment d'insécurité grandissant des Français.

C'est une aide précieuse pour la commune afin de :

- diminuer les incivilités, dégradations et dépôts sauvages,
- lutter contre les infractions,
- faciliter les enquêtes en cas d'agressions, vols, cambriolages, ...

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de l'installation de système de vidéo surveillance sur le secteur de la salle des fêtes et de l'aire couverte, dont le coût prévisionnel s'élève à 15 000,00 € HT.

2022036 – Restauration du pont du bief du XVIII siècle à CHAMARANDES

Dans la continuité de la rénovation des ponts à Chamarandes (le pont sur le canal et le pont sur la Marne), Madame le Maire informe l'assemblée que le pont du bief du XVIII siècle est fortement détérioré et nécessite des travaux de restauration importants.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de la restauration du pont du bief du XVIII siècle à Chamarandes, dont le coût prévisionnel s'élève à 80 000,00 € HT.

2022037 – Mise aux normes de l'éclairage de l'église de Choignes

Dans la continuité du programme de rénovation énergétique, la mise aux normes de l'éclairage de l'église de Choignes nécessite des modifications importantes.

En effet, le tableau n'est plus aux normes actuelles ainsi que tous les projecteurs.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de la mise aux normes de l'éclairage de l'église de Choignes, dont le coût prévisionnel s'élève à 10 000,00 € HT.

Points divers

DIA C0005 : dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**, Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur le bien immobilier suivant : parcelle section 096 B n° 492 et 494 sises « le village » au 10 rue du Foulon.

Travaux sur la commune

La parole est donnée à M. VIALLETEL

Chemin piéton rue Edith Bourlon de Rouvre

Les travaux ont débuté. La société EIFFAGE avance bien et vite.

Quelques travaux complémentaires seront réalisés par l'entreprise :

- terrassement pour le 4^{ème} lampadaire à l'aire couverte (pose du 4^{ème} lampadaire par l'entreprise.....),
- la cage des buts sera supprimée ;
- les peintures au sol, des aménagements routiers...

Travaux d'enfouissement des réseaux à Rozian Sud :

- les travaux, dirigés par le SDED52, débuteront dans une quinzaine de jours.

Ces travaux se poursuivront rue du Coteau Saint Michel.

Le pont du canal : les travaux n'ont toujours pas repris. L'entreprise fait la sourde-oreille. Le dossier est entre les mains de notre assureur.

Le futur lotissement aux Hautes Charrières : le dossier est entre les mains du cabinet BERNARD pour l'aspect juridique.

La réception des **travaux de voirie de la place du Tilleul** a été faite. Tout s'est bien déroulé.

Réflexion sur le pourtour de **l'église de Chamarandes** : en effet, le bas du mur de l'église, côté rue, est envahi par des algues et de l'humidité. Il devient urgent d'assainir cette portion de route.

La parole est donnée à M. THOMAS

Salle Musset : l'électricité et le tableau ont été mis aux normes. Le compteur LINKY des locaux, qui se trouvait au 1 rue du Château, a été déplacé. Des convecteurs électriques seront installés à la place des radiateurs gaz afin de simplifier le système de chauffage existant. Le contrat gaz sera ainsi annulé.

L'immeuble au 1 rue du Château : la phase de démolition est en cours. Le toit de l'ancienne mairie de Chamarandes est désamianté. Un bac acier a été installé à la place.

Le logement communal de Choignes a été entièrement rénové par l'entreprise AQUARELLE : plafond, papier peint et peinture.

Un nouveau locataire a emménagé ce jour.

La **MAM 123 soleil** (Maison d'Assistantes Maternelles) a ouvert ses portes au 10 impasse des Antes. Elle pourra accueillir 12 enfants.

Une réflexion est en cours sur **l'aménagement d'un bâtiment périscolaire supplémentaire** au sein de l'école. En effet, le nombre d'enfants pendant la période périscolaire est en constante augmentation obligeant le personnel a occupé également la salle de motricité pour palier au manque de places.

Ce nouveau bâtiment serait situé sur la pelouse côté maternelle pour une superficie de 110 m² environ.

Réflexion également sur la **construction d'une MAM sur le parking blanc** en face de l'école. Ce serait une habitation d'environ 150 m², de plain-pied, avec un garage. Elle serait mise en location à une association d'assistantes maternelles.

Affouages 2022 : vingt-cinq personnes se sont inscrites.

Commission cadre de vie : la parole est donnée à M. BERHAUT

Décorations de Noël : il a été décidé de faire réaliser des décorations en bois par des bénévoles sur la commune. Une demande de tissus, de laine, de restes de peinture est faite aux habitants.

Verger pédagogique : L'installation du verger est prévue pour novembre. La terre devra être préparée et les avant-trous positionnés afin que les enfants puissent planter les arbres. Le futur verger se composera de différents fruitiers tels que des pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, petits fruits (groseilliers, framboisiers, ...), des arbustes ornementaux et des plantes aromatiques et médicinales (PPAM).

DPMEC (mise en conformité pour le PLU de la commune) : l'arrêté pour changer le zonage et faire tomber l'EBC a été pris ce jour. Le conseiller juridique de la société OPALE a envoyé son mémoire au service de la Préfecture. La société INITIAL va pouvoir commencer à travailler pour l'enquête publique

Une **enquête publique** est en cours pour la demande d'autorisation environnementale de la société PE des Lavières (VALECO) sollicitant l'autorisation d'exploiter un **parc éolien (3 éoliennes) sur le territoire de CONDES**.

L'avis de toutes les communes, dans un rayon de 8km, est demandé : le dossier sera consultable en mairie du 24/10/2022 au 23/11/2022. Une délibération devra être prise.

Eclairage public : de nouvelles horloges ont été commandées au SDED52 afin de pouvoir programmer l'extinction des lampadaires.

Madame le Maire prendra un arrêté afin de réglementer les horaires de l'éclairage public.

La **taxe d'aménagement** est un impôt perçu par la commune sur toutes les opérations soumises à un permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux.

L'article 109 de la LOI n°2021-1900 du 30 septembre 2021 de finances pour 2022 instaure l'obligation pour les communes de reverser tout ou partie des recettes de la taxe d'aménagement à leur EPCI de rattachement compte tenu des charges d'équipements publics assumées par ce dernier sur le territoire communal.

Madame le Maire précise que l'EPCI, l'Agglomération de Chaumont, n'a aucune charge d'équipement public sur la commune. Par conséquent, la commune ne devrait pas effectuer de reversement.

La Préfecture précise qu'il est conseillé de délibérer même en cas de reversement nul. En effet, cela permet :

- de s'assurer que la commune a bien pris position à ce sujet,
- d'officialiser que le reversement envisagé par la loi se révèle être un montant nul,
- de permettre à l'EPCI d'en prendre acte par délibération concordante.

Conseil d'exploitation commun des régies eau et assainissement collectif à l'Agglomération de Chaumont

Lors du conseil d'exploitation du 9 juin 2022, un avis favorable a été donné pour le renforcement des moyens humains dédiés aux régies de l'Agglomération. Pour rappel, les membres du conseil d'exploitation ont émis la volonté, notamment de :

- disposer de plus d'ingénierie au niveau des régies,
- de proposer un accompagnement dédiée aux communes,
- de créer une solidarité technique,
- et d'optimiser les pratiques,

dans le but commun de répondre aux obligations réglementaires et d'améliorer le service en général.

En ce qui concerne CHAMARANDES-CHOIGNES, la charge supplémentaire a été estimée à 0.14 € par m³ pour le service assainissement.

Dès lors, plusieurs possibilités peuvent être envisagées :

- Soit une augmentation de 0.14 € / m³ à compter de l'année 2023 : pour ne pas impacter l'excédent actuel et garder des marges d'investissement ;
- Soit une augmentation progressive, tout en gardant des marges d'investissement : 0.07 €/m³ pour 2023 et 0.07€/m³ pour 2024 ;
- Soit une augmentation du tarif autre : à préciser ;
- Soit aucune augmentation : le service peut supporter cette charge supplémentaire (m³ x 0.14€) sans impact sur le prix.

Après un tour de table, l'assemblée se positionne pour une augmentation de 0.07€/m³ pour 2023 et 0.07€/m³ pour 2024. Une délibération sera prise prochainement.

M. THOMAS Yannick est nommé **correspondant Incendie et Secours**. Un arrêté de désignation sera pris dans ce sens.

Dates à retenir

Cérémonie du 11 novembre avec un piquet d'honneur ;

- 11h00 à CHOIGNES,
- 11h30 à CHAMARANDES.

Repas du TELETHON : le vendredi 2 décembre 2022 au soir à la salle des fêtes des Hautes Charrières.

Organisation d'un marché de Noël : le samedi 10 décembre 2022.

Les salles Musset et Allais seront ouvertes et le restaurateur ouvrira sa salle de séminaire. Ces trois grandes pièces pourront accueillir environ six exposants. La commune se donne jusqu'au 10 novembre pour trouver 6 exposants.

Vin chaud, soupe et gaufres pourront être dégustés sur place.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h30
Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 1er décembre 2022

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 6 octobre 2022

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD